

Cession de jugement pour les dépens à Aide juridique Ontario

LE PRÉSENT ACTE DE CESSION,

ENTRE _____ de _____ dans la province d'Ontario, ci-après appelé le cédant

Et AIDE JURIDIQUE ONTARIO

ATTENDU QUE, par un jugement daté du _____ jour de _____, dans une action devant la Cour _____ de _____ dans laquelle le cédant était demandeur/requérant ou défendeur/intimé et _____ était défendeur/intimé ou demandeur/requérant.

ET ATTENDU QUE lesdits dépens ont été liquidés et représentent la somme de _____ \$;

ET ATTENDU QUE, en vertu des dispositions de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* et ses modifications, tous les dépens appartiennent à Aide juridique Ontario,

IL EST ATTESTÉ PAR LE PRÉSENT ACTE DE CESSION qu'en considération de la Loi et autres considérations importantes reconnues par les présentes, le cédant transfère et cède à Aide juridique Ontario et à ses successeurs et ayants droit, de façon absolue, ledit jugement pour les dépens et toutes les sommes recouvrables en vertu de ce dernier pour les dépens et toute autre garantie pour lesdits dépens.

Le cédant convient par les présentes que le montant dudit jugement pour les dépens demeure impayé.

SIGNÉ ET ATTESTÉ par un témoin le _____ jour de _____

)
)
)
)
)
_____)

(Témoin)

(Cédant)

Affidavit d'exécution de la cession de jugement pour les dépens

Je _____ de _____

dans le/la _____ du/de la _____ de la province de l'Ontario

déclare sous serment

1. que j'étais présent personnellement et que j'ai bien vu _____, le cédant de l'acte de cession ci-joint, signer l'acte de cession.
2. que la cession a été mise en vigueur
3. que je connais le cédant et que je crois que cette personne a au moins 18 ans

ASSERMENTÉ devant moi à

de

dans le/la

de

en ce _____ jour de

)